

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4091)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL640

présenté par
M. Mazars, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 20, substituer au mot :

« lesquelles »

le mot :

« desquelles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une faute de rédaction.